CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

ACCREDITATION N°4-0523, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E55181 **VALABLE JUSQU'AU** 07/12/2023

ÉDITÉ LE **02/06/2023**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/04/1989
Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 01/02/2001
Capital : 15 866

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MIRECOURT B 434525762

Siret : **434 525 762 00010**
Code NACE : 4391B
Numéro caisse de congés payés : 885521 02 02

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP F18793W8632001/003

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP F18793W8632001/003

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2022

Raison sociale : **VIGNOLA SARL**

3 CHEMIN DES CHENEVIERES
88170 REMOVILLE

Téléphone : 03 29 06 40 91 **Fax :** 03 29 06 46 91
Portable :

Site Internet :
E-mail : vignola.n@wanadoo.fr

Responsabilité légale :
VIGNOLA NICOLAS CO-GÉRANT / VIGNOLA JACQUELINE CO-GÉRANTE / VIGNOLA NICOLAS CO-GÉRANT

Effectif moyen : 5 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2301	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante) Mention RGE	10/12/2019
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	02/10/2019

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT
Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT
AGENCE DE NANCY
46, RUE JACQUINOT
54000 NANCY

Version 01-2018

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.